

L'EDITOpar **Martial DUMONT**

Ils n'ont pas osé

Que trois présidents de partis qui s'étaient mis d'accord pour revenir sur une décision qui était entérinée fassent marche arrière sous la pression populaire et médiatique est suffisamment rare pour être signalé.

Toute la question est de savoir pourquoi PS, cdH et MR ont finalement jugé qu'il valait mieux ne pas toucher au décret cumul alors qu'ils disaient le contraire 24 heures plus tôt.

Ironique d'ailleurs. Parce que cela revient à dire qu'ils renoncent à changer une loi qui, selon eux, n'est pas bonne.

Mais bon, on peut comprendre, même si le revirement donne l'impression d'une poule sans tête qui court au perdu : le MR est englué actuellement dans le Kazakhgate et n'a finalement pas trop envie d'être le rétrograde de service en matière de gouvernance. Le PS, lui, a redoré son blason de

gauche avec son combat contre le CETA mené brillamment par Paul Magnette. Et le cdH n'a pas intérêt à réclamer la tête du décret tout seul non plus.

Sans doute aussi ont-ils perçu, au travers de la révolte que le timing était très mauvais alors

que le populisme gagne du terrain un peu partout.

Un peu tard évidemment. Le mal est sans doute fait. On dira que les conséquences seront peut-être moins grandes maintenant qu'ils ont fait marche arrière.

Cela dit, le choc a aussi été terrible parce que la communication a été déplorable. Sans doute la fuite sur l'accord de révision du décret vient-elle d'un député cumulard potentiel et « éjaculateur précoce », trop content d'apprendre la nouvelle. Une fuite que les partis n'ont su endiguer en s'exprimant clairement.

Parce que sur le fond, on ne peut pas leur reprocher de penser à améliorer un décret qui, faute d'être bien foutu n'atteint pas son but.

Mais le modifier afin qu'il ne concerne plus que les élus des neuf communes wallonnes au-dessus de 50 000 habitants était une ineptie.

Reste à espérer que les députés eux-mêmes pourront reprendre de la hauteur et viendront rapidement au Parlement avec des propositions crédibles qui doivent faire vivre ce décret. Et non le tuer en douce.